



Vingt-quatrième session
Nairobi, 15-19 avril 2013

Projet de résolution sur la jeunesse et le développement urbain durable

Le Conseil d'administration,

Rappelant avec satisfaction le paragraphe 24 du document final de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » qui exprime une profonde préoccupation devant la persistance de taux élevés de chômage et de sous-emploi, particulièrement chez les jeunes, et note que les stratégies de développement durable doivent chercher activement à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes à tous les niveaux,

Rappelant également la résolution 20/1 du Conseil d'administration sur les jeunes et les établissements humains, qui exhorte les gouvernements à inclure des jeunes gens dans leurs délégations nationales aux sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Forum urbain mondial,

Rappelant en outre le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2008-2013 et le programme de travail 2012-2013 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui s'étendent sur l'intégration de la question des jeunes dans le programme normatif et opérationnel,

Sachant que les moins de 25 ans, avec un effectif s'élevant à près de 3 milliards, soit la moitié de la population mondiale, sont aujourd'hui plus nombreux que jamais auparavant, et *notant* l'importance cruciale de les placer au centre des stratégies de développement pour résoudre les problèmes d'établissements humains dans les pays en développement,

Prenant conscience du potentiel dynamique des jeunes, de par leur prépondérance démographique dans nos villes, le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement socio-économique, leur implication croissante dans la gouvernance de nos communautés, villes et pays, et leur importance cruciale pour le développement durable,

Se félicitant du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général, qui reconnaît les jeunes comme une des grandes priorités du système des Nations Unies, et de la nomination d'un Envoyé spécial du Secrétaire général pour la jeunesse, le poste de plus haut rang jamais attribué dans ce domaine au sein du système des Nations Unies,

Prenant conscience des problèmes de chômage, de marginalisation et d'accès inégal aux services de base et aux opportunités qui continuent d'entraver le potentiel des jeunes, en particulier ceux du sexe féminin et des villes, dans de nombreuses régions du monde,

Reconnaissant le rôle important joué, du point de vue des jeunes, par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux niveaux local, national et international dans l'amélioration de leur participation à la gouvernance à tous les échelons, la création de revenus et la promotion de la transparence et de la responsabilité,

Se félicitant des résultats de recherche inédits produits par ONU-Habitat dans le domaine de la jeunesse, à l'exemple du Rapport 2012/2013 sur la jeunesse urbaine, qui recommande une meilleure adaptation de l'enseignement aux besoins du marché du travail par le biais de la formation professionnelle et de la participation du secteur privé; et de la série de rapports mondiaux sur le

développement mû par les jeunes qui fait ressortir les meilleures pratiques en la matière, recueillies auprès d'organismes de jeunes financés par le Fonds pour la jeunesse urbaine,

Considérant les mesures positives prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies, tels qu'UNICEF et UNESCO, ainsi que les partenaires, par l'intermédiaire du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes coprésidé par ONU-Habitat, pour renforcer le programme pour la jeunesse à l'intérieur du système des Nations Unies et au niveau mondial,

Saluant l'organisation par le Gouvernement brésilien, lors de Rio+20, d'une réunion du Groupe d'experts de haut niveau sur les jeunes, dont la déclaration finale soutient les travaux en cours sur ONU-Habitat et l'initiative Jeunesse 21 dans le cadre de l'élaboration de moyens pour mieux faire participer les jeunes au sein du système des Nations Unies,

Prenant note de la déclaration finale de la seizième réunion de la Conférence ibéro-américaine des ministres responsables de la jeunesse, qui reconnaît l'importance accordée par les participants à l'initiative Jeunesse 21 et à la création d'un Forum permanent sur la jeunesse,

Notant avec satisfaction la tenue de la Conférence mondiale de la jeunesse à Mexico, en août 2010,

Se félicitant de l'initiative du Gouvernement sri-lankais, qui a proposé d'accueillir en 2014 à Colombo une conférence mondiale sur la jeunesse, axée sur la participation et la mobilisation des jeunes en faveur de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire,

Rappelant la Déclaration d'Amman et le Plan d'action d'Amman unanimement adoptés par les ministres de la région Asie-Pacifique à la quatrième session de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (APMCHUD) tenue à Amman (Jordanie) du 10 au 12 décembre 2012, sur le thème « Les jeunes et les technologies de l'information et de la communication dans le développement urbain durable ».

1. *Invite* les États membres à entreprendre des activités de renforcement des capacités au niveau institutionnel afin d'exploiter le potentiel et les aptitudes des jeunes à induire des changements positifs dans leurs pays et communautés respectifs,

2. *Invite* les États membres à mettre au point des politiques urbaines nationales, le cas échéant, en impliquant entièrement les jeunes à tous les niveaux, pour promouvoir la participation de ces derniers et les faire intervenir dans la prise de décisions aux niveaux national et infranational, le volontariat, le développement de compétences, la création d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat;

3. *Souligne* l'importance de l'égalité entre les sexes, encourage la prise en compte systématiques des sexospécificités dans les programmes se rapportant à la jeunesse, et encourage en outre les initiatives de démarginalisation des jeunes femmes et jeunes hommes;

4. *Prie* le Directeur exécutif d'ONU-Habitat de diffuser les connaissances spécialisées acquises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et les succès qu'il a obtenus dans le domaine de la jeunesse urbaine et de s'appuyer sur ces acquis pour accroître la participation des jeunes au développement urbain durable, y compris le Réseau mondial d'outils fonciers, dans le cadre du programme de travail et du budget;

5. *Prie également* le Directeur exécutif de coopérer étroitement, dans les limites du mandat d'ONU-Habitat, avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la jeunesse pour exécuter le plan de travail de l'Envoyé (UE), qui prévoit d'améliorer l'accessibilité des jeunes (y compris les jeunes marginalisés, les jeunes femmes et les jeunes filles) pour l'ONU par la promotion de mécanismes structurés pour leur participation aux niveaux national, régional et international.

6. *Invite* les gouvernements à verser des contributions financières pour renforcer les programmes d'ONU-Habitat sur la jeunesse;

7. *Encourage vivement* le Directeur exécutif à réviser la stratégie suivie par le Programme pour améliorer la participation des jeunes à ses travaux et à affecter des ressources adéquates à la prise en compte systématique de la question des jeunes dans le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat.

8. *Invite* le Directeur exécutif à collaborer avec le Gouvernement sri-lankais pour préparer la Conférence mondiale sur la jeunesse prévue en 2014, en particulier sur les questions de la participation des jeunes et de l'appui technique;
 9. *Encourage en outre* le Directeur exécutif à collaborer activement avec les États membres et les institutions multilatérales de la région de l'Amérique latine pour améliorer la participation des jeunes à la gouvernance et intensifier les travaux sur l'entrepreneuriat des jeunes à l'approche de la septième session du Forum urbain mondial à Medellin (Colombie);
 10. *Invite* les États membres à accorder aux jeunes une place adéquate dans leurs budgets et programmes nationaux;
 11. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport sur l'application de la présente résolution à sa vingt-cinquième session, en 2015.
-